

# Documents Juridiques pour la Formation RE2020

Date de génération: 01/12/2025

**SAS BATIR BEPOS**

**6 rue Guillaume Apollinaire**

**66600 PEYRESTORTES**

**France**

## 1. Conditions Générales de Vente – Formation RE2020

*Applicables à compter du 01/12/2025.*

### PRÉAMBULE

La SAS BATIR BEPOS est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé au 6 rue Guillaume Apollinaire, 66600 PEYRESTORTES. Le présent document définit les conditions applicables à toutes les inscriptions *aux formations organisées par SAS BATIR BEPOS, Action de formation professionnelle + non-certifiante*

### ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles l'organisme de formation, SAS BATIR BEPOS, propose et dispense des actions de formation professionnelle continue, notamment des formations relatives à la Réglementation Environnementale RE2020, pour une meilleure compréhension.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du client.

Les formations proposées sont des formations (Action de formation professionnelle + non-certifiante) à vocation pédagogique et professionnelle.

### ARTICLE 2 – NATURE DE LA FORMATION

Il est expressément convenu que les formations dispensées par SAS BATIR BEPOS :

- ne constituent ni une certification officielle ;
- ne sont ni reconnues, ni validées par un ministère ou une autorité publique ;

- ne se substituent pas aux études réglementaires (thermiques, environnementales, etc.) qui doivent être réalisées par des bureaux d'études habilités.

Les contenus, qu'ils soient écrits, oraux ou numériques, sont fournis à titre informatif, pédagogique et professionnel, dans le but d'une montée en connaissance.

## **ARTICLE 3 – ABSENCE DE GARANTIE DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE**

Le client reconnaît et accepte que la participation à une formation relative à la RE2020 :

- ne garantit en aucun cas la conformité réglementaire d'un projet de construction ;
- ne vaut ni attestation, ni validation réglementaire d'un projet ou d'une compétence ;
- ne dispense pas du recours obligatoire aux professionnels compétents (bureaux d'études, architectes, contrôleurs techniques) pour la réalisation des calculs, contrôles et attestations exigés par la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de SAS BATIR BEPOS ne saurait être engagée pour quelque cause que ce soit. En conséquence, l'organisme de formation ne saurait être tenu responsable :

- des décisions techniques, stratégiques ou réglementaires prises par le client ou ses préposés suite à la formation ;
- des conséquences directes ou indirectes (telles que refus de permis de construire, non-conformités, sanctions administratives ou pénales) résultant de ces décisions ;
- de l'interprétation ou de l'utilisation que le client fait des informations et supports transmis lors de la formation.

L'obligation souscrite par SAS BATIR BEPOS dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultat.

## **ARTICLE 5 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'ensemble des supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Leur reproduction, représentation, diffusion ou exploitation, partielle ou totale, à des fins autres que personnelles et pédagogiques dans le cadre strict de la formation, est formellement interdite sans une autorisation écrite et préalable de SAS BATIR BEPOS. Le client s'engage à ne pas utiliser ces supports pour former d'autres personnes que son propre personnel.

## **ARTICLE 6 – MODALITÉS D'INSCRIPTION ET FINANCIÈRES**

L'inscription est validée à réception d'un devis signé ou d'une convention de formation signée. Le prix de la formation est indiqué sur le devis ou la convention. Sauf mention contraire, les prix sont indiqués en euros hors taxes (HT) et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Le paiement est dû à réception de la facture, selon les échéances convenues dans la convention ou le devis.

## ARTICLE 7 – ANNULATION, REPORT ET ABANDON

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. Des frais d'annulation pourront être facturés en fonction de la date d'annulation. En cas d'abandon en cours de formation par le participant, la formation est due en totalité.

SAS BATIR BEPOS se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation en cas de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant, et s'engage à en informer le client dans les plus brefs délais.

## ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel communiquées par le client sont collectées pour les besoins de la gestion administrative et commerciale de la formation. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant.

## ARTICLE 9 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. En cas de litige, et après une tentative de résolution amiable, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Perpignan, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

## 2. Modèle de Devis de Formation

**SAS BATIR BEPOS**

**6 rue Guillaume Apollinaire, 66600 PEYRESTORTES**

**SIRET : 81824336200030 | N° de déclaration d'activité : 76660259166**

**Email : contact@isolation-perpignan.fr | Tél : 06 63 86 86 92**

### DEVIS DE FORMATION

Devis N° : DEV-2025-12-001

Date : 2025-12-23

Valable jusqu'au : 2026-01-23

Client :

[Nom de l'entreprise cliente]

[Adresse du client]

[Code Postal, Ville]

Description	Quantité	Prix Unitaire HT	Total HT
<b>Action de formation : Comprendre et appliquer la RE2020</b>	1	[Ex: 1200,00 €]	[Ex: 1200,00 €]

Durée : [Ex: 2 jours / 14 heures]			
Participants : [Ex: 1 personne]			
Lieu : [Ex: Dans vos locaux / En distanciel]			
<b>Total HT</b>	<b>[Ex: 1200,00 €]</b>		
<b>TVA (20%)</b>	<b>[Ex: 240,00 €]</b>		
<b>Total TTC</b>	<b>[Ex: 1440,00 €]</b>		

Conditions de paiement : 30% à la commande, solde à réception de facture

### **Mention importante**

**Cette formation est une formation privée à vocation pédagogique.**

**Elle ne délivre aucune certification réglementaire RE2020 et ne constitue pas une validation officielle de conformité d'un projet de construction.**

**La conformité réglementaire dépend d'études, d'attestations et de contrôles réalisés par des professionnels habilités.**

Pour SAS BATIR BEPOS

Pour le client

(Bon pour accord, date et signature)

## **3. Modèle de Convention de Formation Professionnelle**

*Conformément aux articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.*

Entre les soussignés :

1. L'Organisme de Formation :

SAS BATIR BEPOS

6 rue Guillaume Apollinaire, 66600 PEYRESTORTES

Représentée par Nadia SAIDAIN en sa qualité de Présidente.

2. Le Bénéficiaire / L'Entreprise Cliente :

[Nom de l'entreprise cliente]

[Adresse du client]

Représentée par [Nom du représentant], en sa qualité de [Fonction].

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet l'organisation d'une action de formation professionnelle portant sur la compréhension et l'application des principes de la Réglementation Environnementale RE2020, au profit du personnel du bénéficiaire.

## **ARTICLE 2 – NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION**

- Intitulé : Comprendre et appliquer la RE2020
- Objectifs : Maîtriser les grands principes de la RE2020, identifier les indicateurs clés, comprendre les impacts sur la conception des bâtiments.
- Prérequis : Connaissances de base du secteur du bâtiment
- Durée et organisation : 21 heures réparties sur 3 jours consécutifs
- Sanction de la formation : Une attestation de fin de formation sera remise à chaque participant.

## **ARTICLE 3 – CADRE DE LA FORMATION**

Il est rappelé et accepté par le bénéficiaire que la formation dispensée :

- est une action de formation = Action de formation professionnelle + non-certifiante ;
- vise la montée en compétence des participants ;
- ne délivre aucune certification officielle ou reconnaissance institutionnelle ;
- ne se substitue pas aux missions des bureaux d'études thermiques ou environnementaux, qui restent seuls habilités à produire les études et attestations réglementaires.

## **ARTICLE 4 – LIMITES DE LA FORMATION**

Le bénéficiaire reconnaît que :

- la formation ne constitue pas un audit réglementaire d'un projet spécifique ;
- les informations, exemples et cas pratiques transmis ne valent pas validation de conformité pour un projet réel ;
- les projets de construction qu'il mène restent soumis aux obligations réglementaires en vigueur et aux contrôles administratifs des autorités compétentes.

## **ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE**

Le bénéficiaire demeure seul responsable :

- des choix techniques, conceptuels et constructifs réalisés sur ses projets ;
- de la conformité réglementaire finale des projets menés par lui ou ses équipes ;
- du recours aux professionnels habilités (bureaux d'études, contrôleurs techniques, etc.) pour la réalisation des études, calculs et attestations obligatoires.

La responsabilité de SAS BATIR BEPOS ne pourra en aucun cas être recherchée à ce titre.

## **ARTICLE 6 – MODALITÉS FINANCIÈRES ET DE PAIEMENT**

Le coût total de la formation s'élève à 1260 € HT, soit 1512 € TTC.

Les conditions de paiement sont les suivantes: Paiement à réception de facture

## **ARTICLE 7 – DÉDIT OU ABANDON**

En cas de dédit par le bénéficiaire à moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, 50% du coût total sera dû à titre d'indemnité. En cas d'abandon en cours de formation, le montant total de la formation reste dû.

## **ARTICLE 8 – DIFFÉRENDS**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera, à défaut de résolution amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Perpignan.

Fait à PEYRESTORTES, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Pour l'Organisme de Formation

SAS BATIR BEPOS

(Cachet et signature)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Pour le Bénéficiaire

[Nom de l'entreprise cliente]

(Cachet et signature)

